



## **RESOLUTION GENERALE - Batz 1999**

### **IL N'Y A PAS DE FATALITE A LA REGRESSION DES DROITS QUI NOUS EST IMPOSEE**

---

**Défendre nos droits légitimes... revendiquer, négocier... AGIR EN TOUTE INDEPENDANCE**

A l'aube de l'An 2000 et dans un contexte économique difficile marqué par la déréglementation à l'échelle mondiale, le chômage et la remise en cause des acquis sociaux, le SNFOCOS réaffirme que seul un syndicalisme confédéré, libre et indépendant peut rassembler et représenter tous les salariés actifs, retraités et chômeurs pour en défendre les intérêts matériels et moraux.

### **DEFENDRE LA PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE ET LA GESTION PARITAIRE**

Le Congrès du SNFOCOS affirme son attachement au droit à la santé, au droit à la protection sociale et à des prestations égalitaires pour tous dans le cadre du respect des libertés individuelles.

Il alerte ses membres et l'ensemble des assurés sociaux sur les graves tentatives actuelles de remise en cause de ces droits fondamentaux qui sont destinées à créer une situation irréversible.

Le Congrès du SNFOCOS rappelle son attachement à la gestion paritaire de la Sécurité Sociale, de l'Assurance chômage et des régimes de retraite complémentaire.

Garants de la devise républicaine -liberté, égalité, fraternité- les régimes de protection sociale peuvent être améliorés.

A ce titre, le Congrès du SNFOCOS condamne les attaques portées contre ces régimes : Plan stratégique de l'Assurance Maladie avec sa vision essentiellement comptable, réforme de l'Assurance chômage visant au renforcement de la centralisation des décisions, affaiblissement des régimes de retraite complémentaire au profit de la capitalisation .

Le Congrès du SNFOCOS condamne les fonds de pension par capitalisation qui seraient inévitablement utilisés dans une logique purement financière et individuelle pour liquider les régimes de base et complémentaires fondés, eux, sur la solidarité. Le Congrès du SNFOCOS dénonce les agressions contre le système de protection sociale et ses valeurs fondamentales que constituent les orientations du MEDEF. Le Congrès du SNFOCOS considère que les difficultés rencontrées par les organismes dans leur gestion ont pour origine une politique d'étranglement financier,

directement initiée par l'Etat, matérialisée par les conventions d'objectifs et de gestion et qui asphyxie les Caisses.

Le Congrès du SNFOCOS voit dans cette politique une volonté active de dégradation de l'image des organismes en leur interdisant de remplir, dans des conditions correctes, leurs missions de service public.

Tout cela pour justifier la marche à la privatisation de pans entiers de la protection sociale, suite logique de l'étatisation engagée par les ordonnances Juppé. Cette volonté de privatisation trouve dans les lois de financement de la Sécurité Sociale, les premiers éléments de sa matérialisation.

Le Congrès du SNFOCOS se prononce contre tout démembrement des organismes et structures de protection sociale. (régionalisation, fusion, atomisation, externalisation, détachement et fermeture).

Le Congrès du SNFOCOS exige la mise à disposition de moyens de fonctionnement y compris en effectifs, de nature à permettre aux organismes de gestion de garantir et renforcer un service public de qualité.

### **DEFENDRE NOS CONVENTIONS COLLECTIVES**

Le Congrès du SNFOCOS est opposé à tout éclatement des conventions collectives et réaffirme le principe de l'Unité de la Convention Collective pour l'ensemble du personnel de la Sécurité Sociale.

A ce titre, il demande le maintien du rôle et des attributions de l'UCANSS.

Le Congrès du SNFOCOS réaffirme que la protection et l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des personnels passent par le maintien des conventions collectives nationales, en particulier la convention collective nationale du 8.02.1957 du régime général qui matérialise l'unité de l'Institution Sécurité Sociale.

Le Congrès du SNFOCOS rappelle son opposition à la suppression du régime particulier de retraite et de prévoyance.

Il exige le respect des engagements de l'employeur qui doit abonder la contribution de maintien des droits afin que les droits pré liquidés et acquis ne soient pas remis en cause.

Le Congrès du SNFOCOS continuera à se mobiliser pour améliorer notre protection sociale complémentaire.

### **REVENDIQUER UNE REDUCTION DU TRAVAIL FAVORABLE A L'ENSEMBLE DES SALARIES**

Le Congrès du SNFOCOS condamne le processus actuel de destruction des conventions collectives et la flexibilité qu'organisent les lois AUBRY.

Il exige la garantie de l'emploi pour tous les personnels.

Le Congrès du SNFOCOS réaffirme que la RTT doit améliorer les conditions de vie et de travail des salariés et participer à la lutte contre le chômage par la création de contrats à durée indéterminée.

Le Congrès du SNFOCOS exige que la Réduction du Temps de Travail soit effective pour l'ensemble des personnels d'encadrement éventuellement par des dispositions appropriées.

Le Congrès du SNFOCOS se prononce contre toute forme d'annualisation et de modulation du temps de travail.

Le Congrès du SNFOCOS se prononce contre les accords locaux pour un protocole national à la convention collective préservant les garanties collectives.

Le Congrès du SNFOCOS se prononce pour une réduction effective de la durée du travail sans réduction du salaire, des avantages conventionnels, des congés collectifs et individuels.

Le Congrès du SNFOCOS se prononce contre l'instauration de 3 catégories de cadres qui seraient utilisées comme instruments de division.

Le Congrès du SNFOCOS se prononce contre les forfaits qui, conjugués à l'annualisation, aboutiraient :

- à la remise en cause de l'horaire collectif de travail,
- à ne plus payer d'heures supplémentaires,
- à un horaire individualisé pour les cadres selon le service, la nature de l'activité professionnelle, la période de l'année ...

## **NECOCIER LES AMILIORATIONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE REMUNERATION**

Le Congrès du SNFOCOS condamne la perte de pouvoir d'achat des salariés et dénonce le tassement des grilles hiérarchiques.

Le Congrès du SNFOCOS exige une véritable négociation salariale débouchant sur une augmentation significative de la valeur du point.

La recherche d'un juste équilibre entre salaires et profits ne constitue pas une agression contre l'économie, mais seulement une juste revendication des salariés visant à rétablir leurs légitimes droits au partage de la richesse nationale qu'ils contribuent largement à créer.

En conséquence,

Conformément à la résolution générale du CCN des 8 et 9 septembre 1999 à Toulouse, le Congrès du SNFOCOS demande à la Confédération de prendre dès maintenant, toutes initiatives en vue de défendre la Sécurité Sociale et son personnel.

La situation actuelle mérite amplement une grève générale interprofessionnelle.

Pour sa part, le Congrès du SNFOCOS décide :

- de soutenir dans tous les organismes, la mobilisation des cadres et du personnel exigeant les moyens nécessaires au fonctionnement des organismes et au respect de la convention collective nationale,
- de réaliser par le relais de ses instances locales, un état des lieux des difficultés rencontrées dans chaque organisme,
- d'engager des actions d'information et de communication, tant au niveau national que local, afin d'alerter les assurés sociaux et de défendre les régimes de protection sociale.

Sur ces bases, le Congrès du SNFOCOS exigera auprès des Caisses Nationales et du Ministère, les moyens indispensables au fonctionnement normal des organismes, notamment des créations d'emploi en contrat à durée indéterminée.

Le Congrès du SNFOCOS se félicite de la place occupée dans les instances fédérales et confédérales et des récentes initiatives de la Confédération pour renforcer l'audience de FO auprès de l'encadrement.

Le Congrès du SNFOCOS constate avec satisfaction qu'il demeure la première organisation syndicale de cadres de la Sécurité Sociale.

Conscients de ses responsabilités dans ce moment crucial, le Congrès du SNFOCOS appelle à la mobilisation de tous ses syndiqués pour défendre notre système de protection sociale et renforcer l'organisation syndicale FORCE OUVRIERE.

**Adoptée à l'unanimité**